



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

100 Av. E. Mounier - 1200 BRUXELLES

Construction

Fiches-options

VERSION 2012

REMERCIEMENTS

La FESeC remercie les membres de la commission du secteur, les conseillers pédagogiques et les nombreux enseignants qui ont enrichi ce document de leur expérience et de leur regard constructif.

La FESeC remercie enfin les personnes qui en ont effectué une relecture attentive.

AVERTISSEMENTS

Les auteurs et la FESeC ont produit cet ouvrage dans le respect des droits d'auteurs. Si toutefois, il devait y avoir une personne qui se sentait lésée, que celle-ci n'hésite pas à contacter le service production de la FESeC.

La FESeC a porté une attention toute particulière au respect de l'environnement dans l'élaboration de cet ouvrage.

Ce document respecte la nouvelle orthographe.

Table des matières

Guide de lecture.....	4
Organigramme	5
CONSTRUCTION	7
INDUSTRIE DU BOIS	8
CONSTRUCTION GROS ŒUVRE	9
ÉQUIPEMENT DU BÂTIMENT	10
BOIS.....	11
DESSINATEUR (TRICE) EN CONSTRUCTION	12
TECHNICIEN (NE) EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	13
TECHNICIEN (NE) EN ÉQUIPEMENTS THERMIQUES	15
TECHNICIEN (NE) DES INDUSTRIES DU BOIS	17
OUVRIER (E) QUALIFIÉ (E) EN CONSTRUCTION GROS ŒUVRE	19
TAILLEUR (EUSE) DE PIERRES – MARBRIER (ÈRE).....	20
CONDUCTEUR (TRICE) D'ENGINS DE CHANTIER	21
COUVREUR (SE)	22
CARRELEUR (EUSE).....	23
PLAFONNEUR (EUSE).....	24
PEINTRE.....	25
MONTEUR (EUSE) EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE.....	26
ÉBÉNISTE	27
MENUISIER (ÈRE)	28
SCULPTEUR (TRICE) SUR BOIS	30
TAPISSIER (ÈRE) GARNISSEUR (EUSE).....	31

Guide de lecture

- Avertissement : la description des métiers est parfois empruntée aux « profils de formation » élaborés par le SFMQ.
- Dans les tableaux sectoriels qui suivent, il y a lieu de tenir compte de trois remarques :
 1. un passage est toujours possible du technique vers le professionnel (exemple : de 4TQ en 5PB).
De même, il y a un passage possible du professionnel vers le technique en redoublant (exemple: de 4 PB en 4 TQ).
 2. Les flèches indiquent des chemins « logiques » (l'option du 3^e degré est directement préparée par celle du 2^e degré).
Tous les autres chemins restent évidemment possibles en théorie.
 3. Les numéros qui suivent l'intitulé de chaque option sont ceux des fiches A4 que l'on trouvera plus loin.
- L'enseignement Technique de qualification et l'enseignement Professionnel organisent des options groupées dans 9 secteurs.

1. Agronomie	4. Hôtellerie-Alimentation	7. Économie
2. Industrie	5. Habillement et textile	8. Services aux personnes
3. Bois-Construction	6. Arts appliqués	9. Sciences appliquées

Vous trouverez dans les pages qui suivent des tableaux synoptiques des options proposées dans chacun de ces 9 secteurs.

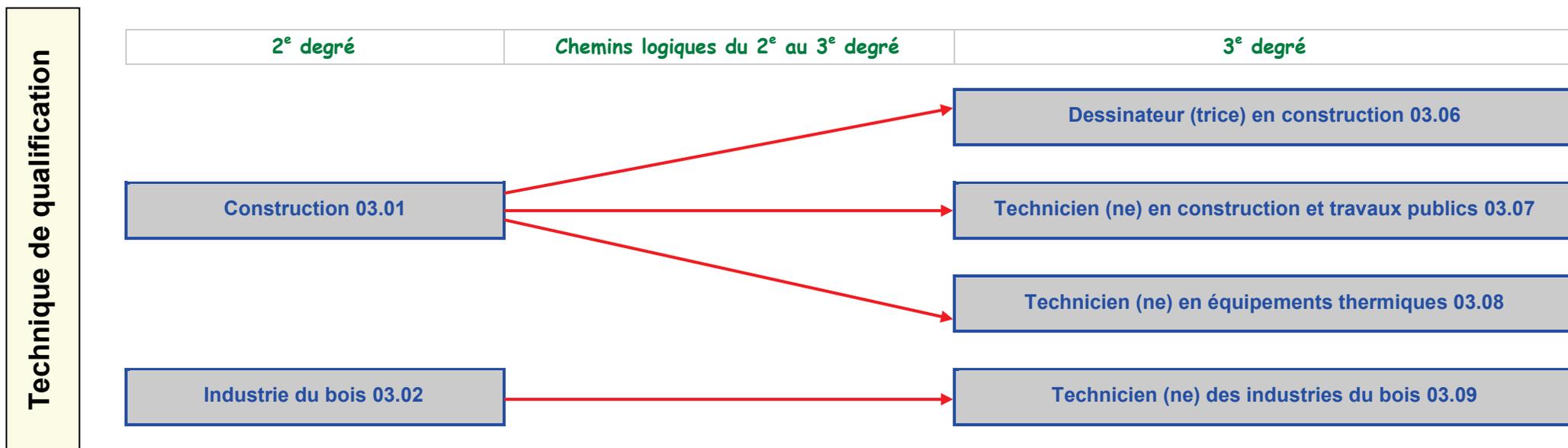
- L'enseignement Technique de qualification et l'enseignement professionnel se distinguent par la part relative de la formation générale et de la formation technique et pratique. Sans entrer dans les détails, il faut savoir que les grilles de la FESeC prévoient les répartitions suivantes.

	Technique de qualification		Professionnel	
	2 ^e degré (3 ^e et 4 ^e années)	3 ^e degré (5 ^e et 6 ^e années)	2 ^e degré (3 ^e et 4 ^e années)	3 ^e degré (5 ^e et 6 ^e années)
Formation générale (y compris religion et éducation physique)	14 minimum	12 minimum	9	12
Formation technique et pratique	le plus souvent 16	le plus souvent 16	le plus souvent 20	le plus souvent 20
Activités au choix des établissements	0 à 4	0 à 8	0 à 7	0 à 4
Total général	30 à 36	28 à 36	29 à 36	32 à 36

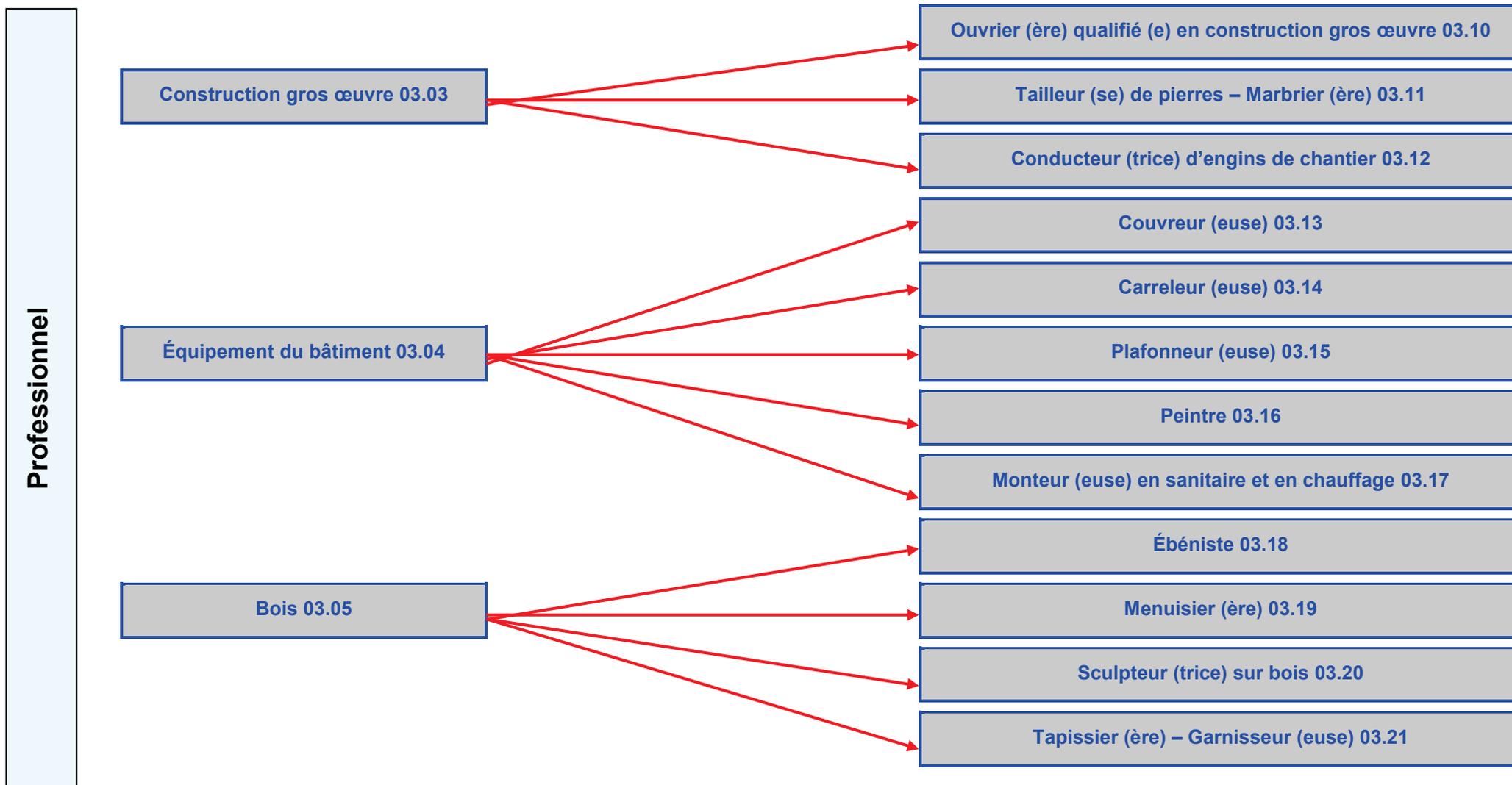
- La plupart des options du 3^e degré préconisent des stages, compléments naturels et utiles de l'apprentissage en école. Ces stages non rémunérés peuvent entrer, dans une proportion à déterminer par chaque établissement, dans l'évaluation des compétences et savoirs acquis.

Organigramme

Secteur 3 : CONSTRUCTION (Technique de qualification)



Secteur 3 : CONSTRUCTION (professionnel)



OPTION	CONSTRUCTION		
DEGRÉ	2 ^e degré Technique	FICHE 03.01	
SUITES LOGIQUES AU 3^e DEGRÉ	Technicien (ne) en construction et travaux publics Dessinateur (trice) en construction		
GRILLE HORAIRE		<i>en 3^e</i>	<i>en 4^e</i>
	Dessin technique	4	4
	Technologie de la construction	4	4
	Mécanique appliquée à la construction	0	2
	Travaux pratiques	8	6
	Total	16	16
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>En considérant comme support d'étude le gros œuvre d'une maison unifamiliale ayant au moins 3 niveaux et comme support d'exécution une habitation ayant un seul niveau, au terme du 2^e degré, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire et interpréter les plans simples et détails courants d'exécution ; - établir des croquis simples et des dessins d'exécution courants ; - caractériser et choisir les matériaux usuels ; - identifier et choisir l'outillage de base adéquat (outil, matériel, machines) ; - exécuter de manière rationnelle – à partir d'un minimum de directives, en utilisant l'outillage de base adéquat, en prenant en compte les impératifs de qualité, sécurité et hygiène – des travaux simples de maçonnerie de coffrage et ferrailage. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées aux ensembles articulés de compétences (EAC) construits par l'équipe des professeurs des cours techniques et pratiques constitueront les épreuves certificatives du 2^e degré.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES			

OPTION	INDUSTRIE DU BOIS	
DEGRÉ	2 ^e degré Technique	FICHE 03.02
SUITES LOGIQUES AU 3 ^e DEGRÉ	Technicien (ne) des industries du bois	
GRILLE HORAIRE		<i>en 3^e</i> <i>en 4^e</i>
	Dessin technique	3 3
	Technologie de la construction	3 3
	Mécanique appliquée à la construction	1 1
	Électricité appliquée à la construction	1 1
	Travaux pratiques	8 8
	Total	16 16
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>En considérant comme support d'étude et d'exécution les ouvrages en bois suivants : portes intérieures et extérieures à traverses droites, châssis de fenêtre à triple frappe à un ou deux ouvrants, meubles simples comportant au moins une partie mobile, l'élève sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire et interpréter les plans d'ensemble et de détails ; - établir des croquis simples et des plans d'ensemble ; - choisir les matériaux et les outillages nécessaires à la fabrication ; - établir les bordereaux (de commande et de débit) ; - organiser la fabrication d'un produit (ouvrage) ; - exécuter de manière rationnelle – à partir d'un minimum de directives, en utilisant l'outillage de base adéquat, en prenant en compte les impératifs de qualité, sécurité et hygiène – des ouvrages ou parties d'ouvrages. <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC1 : Les portes intérieures. - EAC2 : Les châssis de fenêtres et portes extérieures à traverses droites. - EAC3 : Les meubles simples comportant au moins une partie mobile. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées aux ensembles articulés de compétences (EAC) constitueront les épreuves certificatives du 2^e degré.</p>	
REMARQUES PARTICULIÈRES		

OPTION	CONSTRUCTION GROS ŒUVRE		
DEGRÉ	2 ^e degré Professionnel	FICHE 03.03	
SUITES LOGIQUES AU 3^e DEGRÉ	Ouvrier (ère) qualifié (e) en construction gros œuvre Tailleur (euse) de pierre – Marbrier (ère)		
GRILLE HORAIRE		<i>en 3^e</i>	<i>en 4^e</i>
	Construction gros œuvre	6	6
	Travaux pratiques	16	16
	Total	22	22
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 2^e degré, l'élève sera capable de réaliser – à partir d'un minimum de directives, en utilisant l'outillage de base adéquat (outils, matériel, machines), en prenant en compte les impératifs de qualité, sécurité et hygiène – des travaux ordinaires d'une construction traditionnelle de type « maison unifamiliale » à un seul niveau.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Maçonner tout type de mur en appareil d'1/2 brique (briques et blocs). - EAC 2 : Maçonner des murs creux. - EAC 3 : Maçonner des murs d'une brique en appareil « type croisé ». - EAC 4 : Coffrer, ferrailer et bétonner des éléments simples. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées aux ensembles articulés de compétences (EAC) constitueront les épreuves certificatives du 2^e degré.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES			

OPTION	ÉQUIPEMENT DU BÂTIMENT													
DEGRÉ	2 ^e degré Professionnel	FICHE 03.04												
SUITES LOGIQUES AU 3^e DEGRÉ	Monteur (euse) en sanitaire et chauffage Carreleur (euse) Peintre Plafonneur (euse) Couvreur (euse)													
GRILLE HORAIRE		<table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><i>en 3^e</i></th> <th style="text-align: center;"><i>en 4^e</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cours techniques : 2 modules de 3 périodes au choix parmi : ▪ sanitaire, zinguerie, carrelage, plafonnage, peinture</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td>Travaux pratiques : 2 modules de 8 périodes au choix parmi : ▪ sanitaire, zinguerie, carrelage, plafonnage, peinture</td> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: center;">22</td> </tr> </tbody> </table>		<i>en 3^e</i>	<i>en 4^e</i>	Cours techniques : 2 modules de 3 périodes au choix parmi : ▪ sanitaire, zinguerie, carrelage, plafonnage, peinture	6	6	Travaux pratiques : 2 modules de 8 périodes au choix parmi : ▪ sanitaire, zinguerie, carrelage, plafonnage, peinture	16	16	Total	22	22
	<i>en 3^e</i>	<i>en 4^e</i>												
Cours techniques : 2 modules de 3 périodes au choix parmi : ▪ sanitaire, zinguerie, carrelage, plafonnage, peinture	6	6												
Travaux pratiques : 2 modules de 8 périodes au choix parmi : ▪ sanitaire, zinguerie, carrelage, plafonnage, peinture	16	16												
Total	22	22												
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p><i>NB. Les 2 modules choisis sont identiques pour les CT et TP.</i></p> <p>Cette option prépare théoriquement à 5 options au 3^e degré (cf. ci-dessus). Identification des ensembles articulés de compétences (EAC) proposés dans les 5 modules :</p> <p><u>Sanitaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Implanter et poser des appareils sanitaires usuels tels que : lavabo, évier, vidoir, ... - EAC 2 : Réaliser un tronçon de distribution d'eau sous pression (froide, chaude). - EAC 3 : Réaliser un tronçon d'évacuation des eaux usées. - EAC 4 : Effectuer des travaux de soudage oxyacétylénique sur tubes en acier bleu. <p><u>Zinguerie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Mettre en œuvre le zinc. - EAC 2 : Récolter et canaliser les eaux pluviales. - EAC 3 : Réaliser des couvertures de toiture à faible pente par façonnage des métaux en feuilles. <p><u>Carrelage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Poser des carreaux au mortier sur lit de sable stabilisé. - EAC 2 : Préparer une chape adhérente sans joint de fractionnement. - EAC 3 : Poser au mortier-colle les faïences sur parois verticales. - EAC 4 : Réaliser les joints pour les revêtements de sols et les revêtements muraux. <p><u>Plafonnage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Mettre en œuvre les enduits intérieurs monocouches. - EAC 2 : Réaliser des cloisons en plaques de plâtre. - EAC 3 : Réaliser des cloisons en blocs de plâtre. <p><u>Peinture</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Appliquer manuellement des peintures sur murs intérieurs et extérieurs (brosses et rouleaux). - EAC 2 : Appliquer manuellement des peintures sur les bois et leurs dérivés (brosses et rouleaux). - EAC 3 : Poser des revêtements muraux souples (en papiers normaux). <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées aux ensembles articulés de compétences (EAC) constitueront les épreuves certificatives du 2^e degré.</p>													

OPTION	BOIS		
DEGRÉ	2 ^e degré Professionnel	FICHE 03.05	
SUITES LOGIQUES AU 3^e DEGRÉ	Menuisier (ère) Ébéniste Tapissier (ère) – Garnisseur (se) Sculpteur (trice) sur bois		
GRILLE HORAIRE		<i>en 3^e</i>	<i>en 4^e</i>
	Bois	6	6
	Travaux pratiques	16	16
	Total	22	22
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Le programme présente un caractère polyvalent. En effet, il intègre à la fois des activités et des compétences relatives à la menuiserie et à l'ébénisterie.</p> <p>Au terme du 2^e degré, l'élève sera capable de réaliser, à partir d'un minimum de directives, en utilisant l'outillage de base adéquat (machines, outils, matériel) et en prenant en compte les impératifs de qualité, de dimensions, de sécurité et d'hygiène, les ouvrages en 2 et 3 dimensions.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC1 : Fabriquer une porte intérieure. - EAC2 : Fabriquer un châssis de fenêtre et une porte extérieure. - EAC3 : Fabriquer un petit meuble simple. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces ensembles articulés de compétences constitueront les épreuves certificatives du 2^e degré.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES			

OPTION	DESSINATEUR (TRICE) EN CONSTRUCTION		FICHE 03.06
DEGRÉ	3 ^e degré Technique de qualification		
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Construction		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7TQ Dessinateur (trice) DAO en construction 7TQ Technicien (ne) en encadrement de chantier 7TQ Technicien (ne) spécialisé (e) en métré et devis 7TQ Technicien (ne) des constructions en bois Enseignement supérieur		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Dessin technique, DAO	9	8
	Résistance-béton	1	2
	Bâtiment	4	4
	Travaux publics	2	2
	Total	16	16
DESCRIPTION DU MÉTIER	<p>Le dessinateur utilise les techniques de dessin aux instruments et des logiciels de DAO (dessin assisté par ordinateur) et de CAO (conception assistée par ordinateur). Il a une bonne connaissance des techniques de construction et des matériaux employés qui lui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relever les données du chantier ; - exécuter des croquis, dessins, plans d'architecture aux instruments conventionnels et avec un logiciel de DAO ; - réaliser les plans généraux de présentation, du dossier de permis, du dossier d'exécution ; - réaliser les plans d'équipement du bâtiment ; - réaliser les plans de voirie ; - assurer les charges administratives ; - s'intégrer dans la vie professionnelle. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées aux ensembles articulés de compétences (EAC) construits par l'équipe des professeurs de l'option groupée constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Le dessinateur en construction prépare le travail du chantier.</p> <p>À partir des croquis de l'architecte, des notes de calculs de l'ingénieur, il établit les plans indispensables à la construction.</p> <p>Il dessine les plans d'implantation des ouvrages, les plans d'ensemble et de détail des ouvrages dans les domaines du bâtiment, du génie civil et du béton armé.</p> <p>Il peut également intervenir dans le suivi du chantier pour la mise à jour des plans indispensables aux différents corps de métiers.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES			

OPTION	TECHNICIEN (NE) EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS		
DEGRÉ	3 ^e degré Technique de qualification	FICHE 03.07	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Construction		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7TQ Dessinateur (trice) DAO en construction 7TQ Technicien (ne) en encadrement de chantier 7TQ Technicien (ne) spécialisé (e) en métré et devis 7TQ technicien des constructions en bois 7PB Ouvrier (ère) qualifié en rénovation, restauration et conservation du bâtiment 7PB Complément en techniques spécialisées en construction gros œuvre Enseignement supérieur		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Dessin technique, DAO et lecture de plans	4	4
	Bâtiment	3	3
	Travaux publics	2	2
	Organisation des chantiers	2	2
	Résistance-béton	1	1
	Travaux pratiques	4	4
	Total	16	16

**DESCRIPTION DU
MÉTIER**

À l'issue de la formation, le technicien en construction et travaux publics possèdera les savoirs et savoir-faire lui permettant de s'insérer dans la vie professionnelle dans les secteurs des travaux publics, du bâtiment, et dans les services techniques des administrations et de réaliser des tâches telles que :

- consulter le dossier technique et administratif ;
- réaliser des métrés et des devis ;
- organiser et installer le chantier ;
- procéder à l'implantation et au traçage d'ouvrage sur le terrain ;
- gérer le chantier ;
- participer aux études ;
- participer à la sécurité.

Les connaissances et les compétences visées par la formation sont particulièrement approfondies dans les domaines suivants :

- les matériaux ;
- les procédés de construction ;
- la quantification des ouvrages ;
- l'organisation des chantiers ;
- la gestion de la sécurité et de l'hygiène ainsi que des problèmes environnementaux ;
- ...

**OBJECTIFS DE LA
FORMATION**

À partir de l'analyse d'un dossier de construction, l'élève sera capable de concevoir des solutions techniques pour un ouvrage ou une partie d'ouvrage, en établissant les documents nécessaires à son exécution :

- dans les délais prévus ;
- selon les normes, les règlements en vigueur et les règles de l'art ;
- selon les règles de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement.

Il participera à l'ensemble des démarches, depuis l'organisation du chantier jusqu'à la réception de l'ouvrage.

Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :

- EAC 1 : Construction (bâtiment de type maçonneries portantes).
- EAC 2 : Construction (bâtiment de type à ossature : béton armé – bois – acier).
- EAC 3 : Voirie.

Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.

**REMARQUES
PARTICULIÈRES**

OPTION	TECHNICIEN (NE) EN ÉQUIPEMENTS THERMIQUES		
DEGRÉ	3 ^e degré Technique de qualification		FICHE 03.08
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Construction		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7TQ Technicien (ne) en climatisation et conditionnement d'air (<i>Secteur Industrie</i>) 7TQ Technicien (ne) en encadrement de chantier 7TQ Dessinateur (trice) DAO en construction 7PB Installateur (trice) en chauffage central Enseignement supérieur		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Technologie	5	3
	Bureau d'étude	3	3
	Laboratoire	0	3
	Travaux pratiques	8	7
	Total	16	16

**DESCRIPTION DU
MÉTIER**

Les activités du technicien (ne) en équipements thermiques s'exerceront dans les domaines suivants :

- la conception de l'installation,
- le suivi du chantier (techniquement et financièrement),
- la mise en service,
- les dépannages,
- la communication avec le client, le personnel de l'entreprise et les autres corps de métier.

**OBJECTIFS DE LA
FORMATION**

Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de :

- concevoir une installation de chauffage domestique/industrielle ;
- appliquer la législation et les règlements en matière de protection et prévention au travail, et protection de l'environnement ;
- communiquer, gérer les relations avec la clientèle et assurer la gestion administrative ;
- coordonner l'implantation, assurer le suivi d'installation, contrôler la conformité ;
- effectuer la mise en service d'une installation de chauffage ;
- assurer l'entretien et la maintenance du générateur de chauffage ;
- installer un groupe autonome de climatisation/de ventilation.

Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :

- EAC 1 : Concevoir une installation et en établir le devis technique.
- EAC 2 : Réaliser des mises en service, des maintenances et des dépannages.
- EAC 3 : Assurer le suivi d'un chantier.
- EAC 4 : Réaliser les raccordements électriques nécessaires au fonctionnement de la chaufferie et des groupes autonomes de ventilation et de climatisation.

Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.

**REMARQUES
PARTICULIÈRES**

Le chauffage est un domaine important dans la construction. Les techniques évoluent à une rapidité étonnante, particulièrement les techniques de régulation capables de gérer de manière optimale à la fois, le confort climatique et l'économie d'énergie pour un rendement maximum et une pollution minimale due à la combustion.

Toutefois, étant donné l'ampleur du domaine professionnel du chauffage et de la climatisation de base, il est apparu que la formation de technicien (ne) en équipements thermiques ne pouvait balayer toutes les techniques et technologies des équipements thermiques (chauffage, climatisation, froid). C'est pourquoi cette formation est cantonnée au domaine du chauffage et de la climatisation.

OPTION	TECHNICIEN (NE) DES INDUSTRIES DU BOIS		FICHE 03.09
DEGRÉ	3 ^e degré Technique de qualification		
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Industrie du bois		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7TQ Technicien (ne) des constructions en bois 7TQ Technicien (ne) en encadrement de chantier 7TQ Dessinateur (trice) DAO en construction 7PB Charpentier (ère) 7PB Restaurateur (trice) – Garnisseur (se) de sièges 7PB Cuisiniste 7PB Menuisier(ère) en PVC et Alu 7PB Complément en agencement d'intérieur 7PB Parqueteur (se) – Non organisé 7T Complément en industrie du bois Enseignement supérieur		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Dessin technique, DAO et lecture de plans	4	4
	Technologie	6	6
	Travaux pratiques	6	6
	Total	16	16

**DESCRIPTION DU
MÉTIER**

Les activités du technicien (ne) des industries du bois s'exerceront dans les domaines suivants :

- respecter les prescriptions de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement ;
- s'intégrer dans la vie professionnelle ;
- analyser un projet et envisager sa réalisation ;
- choisir les matériaux appropriés et établir des coûts de production ;
- organiser l'unité de production ;
- assurer le suivi de production ;
- assurer le suivi du placement des ouvrages ;
- participer à la gestion administrative et commerciale.

**OBJECTIFS DE LA
FORMATION**

Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de gérer les opérations de production de 4 types d'ouvrages (éléments menuisés de fermeture de baies, escaliers, mobiliers, constructions en bois), depuis les commandes jusqu'à la logistique de l'entreposage et de l'expédition, en passant par la planification des différents postes de travail en atelier ou sur chantier extérieur.

Il est également chargé de superviser les différentes opérations (en atelier, sur chantier) et est associé à la gestion administrative et commerciale de l'entreprise.

À l'issue de la formation, le technicien des industries du bois possèdera les savoirs et savoir-faire lui permettant de s'insérer dans la vie professionnelle dans les sous-secteurs de la filière bois, à savoir : la menuiserie, l'ameublement, l'agencement intérieur et la structure bois.

Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :

- EAC 1 : Concevoir une réalisation.
- EAC 2 : Organiser l'unité de production et assurer le suivi.
- EAC 3 : Participer au placement et au contrôle des ouvrages.

Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.

**REMARQUES
PARTICULIÈRES**

Les techniques et technologies de l'industrie du bois connaissent une évolution constante :

- les matériaux modernes (panneaux, matières plastiques, matériaux composites, résines, colles, ...) permettent des développements importants dans la construction neuve, mais aussi en rénovation/restauration ;
- les machines modernes automatisées (CNC) équipent la plupart des entreprises mêmes de petite taille ;
- les outils de coupe (trains de fraises, ...) sont installés sur la plupart des machines ;
- les robots et manipulateurs permettent de remplacer l'homme dans des tâches peu valorisantes de manutention, d'application des teintures, ... ;
- les techniques informatiques (DAO, CAO, ...) sont des outils incontournables lors de la réalisation des dessins d'ensemble et de définition ;
- ...

OPTION	OUVRIER (E) QUALIFIE (E) EN CONSTRUCTION GROS ŒUVRE		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.10	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Construction gros œuvre		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	<p>7PB Ouvrier qualifié en rénovation, restauration et conservation du bâtiment</p> <p>7PB Complément en techniques spécialisées en construction gros œuvre</p> <p>7PB <i>Étancheur (se) – Non organisé</i></p> <p>7PB <i>Complément en pose de pierres naturelles</i></p> <p>7PB <i>Complément en plâtrage, cimentage et enduisage</i></p> <p>7PB <i>Complément en marbrerie-gravure</i></p>		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Construction gros œuvre	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION DU MÉTIER	<p>Les réalisations de l'ouvrier (ère) qualifié (e) en construction gros œuvre s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'installation du chantier et au terrassement ; - réaliser des égouttages et réseaux d'évacuation ; - exécuter des fondations superficielles ; - coffrer, ferrailer, bétonner tous les éléments en béton d'une construction de type « maison unifamiliale » ; - maçonner tous types de murs (pleins, creux, mixtes) d'une construction de type « maison unifamiliale » ; - poser des éléments préfabriqués ; - s'intégrer dans la vie professionnelle. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser – en utilisant l'outillage adéquat (outils, matériel, machines), en prenant en compte les impératifs de qualité, de tolérance, de temps, de sécurité et d'hygiène, tous les travaux courants d'une construction de type « maison unifamiliale ».</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC1 : Participer aux travaux d'installation de chantier et à l'exécution de terrassements, d'égouttages et de fondations superficielles. - EAC2 : Réaliser des maçonneries enterrées, exécuter des travaux d'étanchéité et poser des éléments préfabriqués. - EAC 3 : Réaliser des maçonneries en élévation, des travaux d'isolation thermique et des conduits. - EAC 4 : Coffrer, ferrailer et bétonner des éléments courants. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	Exercé en plein air, ce métier demande une bonne faculté d'adaptation ainsi qu'une constitution solide.		

OPTION	TAILLEUR (EUSE) DE PIERRES – MARBRIER (ÈRE)		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.11	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Construction gros œuvre		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	<p>7PB Ouvrier qualifié en rénovation, restauration et conservation du bâtiment</p> <p>7PB Complément en techniques spécialisées en construction gros œuvre</p> <p>7PB Complément en pose de pierres naturelles – Non organisé</p> <p>7PB Complément en marbrerie-gravure</p>		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Cours techniques	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION DU MÉTIER	<p>Les réalisations du (de la) tailleur (se) de pierres – marbrier (ère) s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation ou la participation à l'installation des zones de travail temporaires ou définitives, - la préparation des dossiers techniques, - l'exécution des travaux de taille de la pierre et de marbrerie, - la pose d'éléments plats en pierre et/ou en marbre, - l'exécution des travaux de réparation, de conservation et de restauration. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser, en utilisant l'outillage adéquat (outils, matériel, machines) et en prenant en compte les impératifs de qualité, de tolérance, de temps, de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement, tous les travaux habituels de façonnage (découpe, taille, finition), de pose et de réparation relatifs à des éléments en pierre ou en marbre destinés au gros œuvre, au parachèvement et à la décoration.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Exécuter des travaux de façonnage d'éléments en pierre destinés au gros œuvre. - EAC 2 : Exécuter des travaux de façonnage et de pose d'éléments en pierre destinés au parachèvement. - EAC 3 : Exécuter des travaux de façonnage d'éléments décoratifs en pierre. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Parmi les métiers du bâtiment, le (la) tailleur (se) de pierres – marbrier (ère) occupe une place spécifique pour laquelle créativité et gout des arts ont une grande importance. Des conditions physiologiques particulières de mise en œuvre et des positions inconfortables (travail à genoux, accroupi,) lui imposent le respect strict des consignes et règles de sécurité et le port des équipements de protection individuels adaptés.</p>		

OPTION	CONDUCTEUR (TRICE) D'ENGINS DE CHANTIER		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.12	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Construction Toutes les options des 2 ^{es} degrés « Construction » et « Industrie »		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Engins de chantier	3	3
	Travaux publics et génie civil	3	3
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION DU MÉTIER	<p>Les activités du (de la) conducteur (trice) d'engins de chantier s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lecture des plans d'architecte et de génie civil et l'implantation d'ouvrages simples ; - l'exploitation de documents techniques (manuel du constructeur, fiches techniques, ...) - la reconnaissance du chantier et l'organisation du travail ; - la mise en poste de la machine ; - l'exécution des travaux préparatoires au chantier. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser de façon autonome – en exploitant les données fournies par le plan, en utilisant de façon rationnelle les engins et en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité au travail – tous les travaux courants de terrassement, de nivellement, de manutention et de transport.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Exécuter des travaux de terrassement. - EAC 2 : Mettre sous profil. - EAC 3 : Assurer le transport des matériaux de chantier. - EAC 4 : Lever et poser des éléments de canalisation, de blindage et de voirie. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Le (la) conducteur (trice) d'engins de chantier est un (e) spécialiste capable de conduire tous les engins utilisés sur les chantiers de travaux publics (pelles mécaniques, bulldozers, niveleuses, ... à l'exception de la grue à tour et de la grue mobile). Sur des chantiers importants, il (elle) peut être spécialisé (e) dans la conduite d'un seul engin.</p> <p>Ce métier demande du sang froid, exige des réflexes et impose le respect strict des règles de sécurité.</p>		

OPTION	COUVREUR (SE)		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.13	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Équipement du bâtiment		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Charpentier (ère) 7PB Étancheur (se) – Non organisé 7PB Complément en techniques spécialisées de couverture		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Couverture	6	6
	Travaux pratiques de couverture	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION DU MÉTIER	<p>Les réalisations du (de la) couvreur (se) s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lecture des plans d'ensemble et de détails et l'implantation des ouvrages ; - le montage des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux ; - la réalisation des étanchéités et des éléments de récolte des eaux par façonnage des métaux en feuilles et en bobineaux ; - la réalisation des couvertures non métalliques de toiture et des bardages ; - le démontage, l'entretien et la réparation des anciennes toitures. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser – en utilisant l'outillage adéquat (outils, matériel, machines), en prenant en compte les impératifs de qualité, de sécurité et d'hygiène – tous les travaux courants nécessaires à la réalisation et à la réparation des couvertures métalliques et non métalliques rencontrées dans le bâtiment, sauf l'exécution des couvertures souples.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Couvertures en tuiles. - EAC 2 : Couvertures en ardoises. - EAC 3 : Zinguerie. - EAC 4 : Réparation de charpentes. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Le (la) couvreur (se) est une personne très polyvalente, capable de travailler avec les matériaux les plus divers tels que bois, zinc, cuivre, plomb, matières synthétiques, verre et produits de protection, outre les matériaux de couverture proprement dits.</p> <p>De plus, il (elle) exerce sur un chantier à grande hauteur ce qui exige de ne pas être sujet au vertige et lui demande agilité et sens de l'équilibre.</p> <p>Des conditions physiologiques particulières de mise en œuvre et des positions inconfortables de travail (à genoux, accroupi, en supportant chaleur et intempéries) lui imposent le respect strict des consignes et règles de sécurité, la mise en place des protections appropriées pour la sécurisation du chantier et le port des équipements de protection individuels adaptés.</p>		

OPTION	CARRELEUR (EUSE)		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.14	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Équipement du bâtiment		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	<p>7PB Ouvrier qualifié en rénovation, restauration et conservation du bâtiment</p> <p>7PB Complément en pose de pierres naturelles</p> <p>7PB Complément en plâtrage, cimentage et enduisage</p>		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Cours techniques	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION DU MÉTIER	<p>Les réalisations du (de la) carreleur (se) s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lecture des plans d'architecte et des fiches techniques des fabricants de produits ; - le choix des matériaux et des procédés de mise en œuvre ; - le montage et le démontage des échafaudages éventuels ; - la préparation des supports ; - l'aménagement des postes de travail et l'organisation du chantier. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser de façon autonome – en utilisant l'outillage adéquat (outils, matériel, machines), en associant les problèmes de mise en œuvre, de qualité, de sécurité et d'hygiène aux exigences de l'esthétique – tous les travaux courants de carrelage pour revêtements de sols et murs.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Réaliser des travaux courants de carrelage pour sols sur chape fraîche. - EAC 2 : Réaliser des travaux courants de carrelage pour sols sur chape durcie. - EAC 3 : Réaliser des travaux courants de carrelage sur murs, en pose collée. - EAC 4 : Réaliser des travaux spécifiques (escaliers, terrasses, plinthes). <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
RESSOURCES UTILES	<p>Le (la) carreleur (se) doit avoir des notions de maçonnerie, car il (elle) peut être amené (e) à préparer lui-même (elle-même) les supports sur lesquels il (elle) posera ensuite les carreaux.</p> <p>Il (elle) doit également être capable de tirer une chape et de dresser un mur.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Des conditions physiologiques particulières de mise en œuvre et des positions inconfortables de travail (à genoux, accroupi, penché) lui imposent le respect strict des consignes et règles de sécurité et le port des équipements de protection individuels adaptés.</p>		

OPTION	PLAFONNEUR (EUSE)		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.15	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Équipement du bâtiment		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Ouvrier qualifié en rénovation, restauration et conservation du bâtiment 7PB Complément en plâtrage, cimentage et enduisage – Non organisé		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Cours techniques	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION du MÉTIER	<p>Les réalisations du (de la) plafonneur (se) s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lecture des plans d'architecte et des fiches techniques des fabricants de produits ; - le choix des matériaux et des procédés de mise en œuvre ; - le montage et le démontage des échafaudages ; - la préparation des supports. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser de façon autonome – en utilisant l'outillage adéquat (outils, matériel, machines), en associant les problèmes de mise en œuvre, de qualité, de sécurité et d'hygiène aux exigences de l'esthétique – tous les travaux manuels courants de plafonnage par voie humide (enduits intérieurs, extérieurs et crépis décoratifs) et de mise en œuvre de produits préfabriqués tels que plaques de plâtre enrobées et blocs de plâtre.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Mettre en œuvre manuellement des enduits décoratifs ou non sur murs intérieurs, plafonds et murs extérieurs. - EAC 2 : Monter des cloisons et des plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique. - EAC 3 : Monter des cloisons en blocs de plâtre. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Le (la) plafonneur (se) travaille généralement de manière autonome, sous sa propre responsabilité comme indépendant (e) et/ou sous la direction d'un entrepreneur. Cette autonomie relative implique qu'il (elle) effectue généralement lui-même (elle-même) les tâches de préparation, d'exécution ainsi que les tâches complémentaires (remise en ordre, démontage des échafaudages, nettoyage, ...).</p>		

OPTION	PEINTRE		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.16	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Équipement du bâtiment		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Complément en peinture – décoration 7PB Complément en techniques de tapisserie – garnissage 7PB Complément en peinture industrielle		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Peinture	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION du MÉTIER	<p>Les réalisations du peintre s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien des outils manuels et la maintenance de premier niveau des machines ; - la lecture des plans d'architecte et des fiches techniques des fabricants de produits ; - le choix des matériaux et des procédés de mise en œuvre ; - le montage et le démontage des échafaudages ; - la préparation, le nettoyage et le décapage des surfaces ; - l'harmonisation des couleurs, des formes et des matériaux ; - la gestion et l'organisation des réalisations ; - la collaboration éventuelle avec d'autres professionnels du bâtiment (architecte, architecte d'intérieur, peintre-décorateur, décorateur, ...). 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser de façon autonome – en utilisant l'outillage adéquat (outils, matériel, machines), en associant les problèmes de mise en œuvre, de qualité, de sécurité et d'hygiène aux exigences de l'esthétique – tous les travaux courants de peinture intérieurs et extérieurs d'une maison unifamiliale et de pose de revêtements de murs et sols pour un local de la dimension d'une pièce d'habitation.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet. - EAC 2 : Poser des revêtements muraux. - EAC 3 : Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Le (la) peintre est l'ouvrier (ère) qui recouvre les murs et les plafonds dans un but de décoration, d'hygiène et de protection (humidité, rouille, ...).</p> <p>Il (elle) peut travailler dans du neuf comme dans l'ancien. Dans l'ancien, il (elle) est en contact avec la clientèle et partage l'intimité des familles lors de chacun de ses chantiers.</p>		

OPTION	MONTEUR (EUSE) EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.17	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Équipement du bâtiment		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Installateur (trice) en chauffage central 7PB Installateur (trice) en sanitaire		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Cours techniques (Sanitaire – Chauffage)	6	6
	Travaux pratiques (Sanitaire – Chauffage)	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION du MÉTIER	<p>Le (la) monteur (euse) en sanitaire et chauffage est un(e) ouvrier(ère) qualifié(e) qui trouve sa place dans les entreprises orientées soit vers l'équipement thermique, soit vers l'équipement sanitaire, ou polyvalents, réalisant des travaux neufs ou des travaux de réparation.</p> <p>Ses réalisations s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lecture des plans d'ensemble et de détail ; - le tracé, l'implantation des canalisations et des appareils sanitaires, de chauffage au gaz et de chauffage central ; - le choix, le maniement, l'entretien des outils manuels et la maintenance de 1^{er} niveau des machines ; - la pose et le raccordement des divers appareils ; - la mise en service hydraulique des installations. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser – en utilisant l'outillage adéquat (outils, matériel, machines), en prenant en compte les impératifs de qualité, de tolérance, de temps, de sécurité et d'hygiène – tous les travaux courants de montage d'installations sanitaires, gazières et de chauffage central pour une habitation de type « maison unifamiliale ».</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC 1 : Monter des installations de chauffage central. - EAC 2 : Monter des installations sanitaires et spécifiques. - EAC 3 : Monter des installations gazières. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES			

OPTION	ÉBÉNISTE		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.18	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Bois		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Restaurateur (trice) – Garnisseur (euse) de sièges 7PB Cuisiniste 7PB Charpentier (ère) 7PB Complément en création et restauration de meubles 7PB Complément en marquèterie 7PB Complément en agencement d'intérieur 7PB Complément en techniques spécialisées de sculpture 7PB <i>Parqueteur (se) – Non organisé</i>		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Ébénisterie	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION du MÉTIER	<p>L'ébéniste fabrique des meubles de styles classiques, régionaux et/ou contemporains. Ses réalisations s'exerceront dans les domaines suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien des outils manuels et la maintenance de premier niveau des machines traditionnelles ; - la recherche et/ou la création du modèle ; - le relevé des dimensions et des caractéristiques fonctionnelles, techniques et esthétiques ; - l'étude et l'élaboration des plans de l'ouvrage ; - la préparation et la planification de la réalisation. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser de façon autonome – en utilisant l'outillage adéquat (machines-outils, matériel), en associant les problèmes de fabrication, de qualité, de prix, de sécurité et d'hygiène aux exigences de l'esthétique – des meubles de styles classiques, régionaux et/ou contemporains intégrant une technique élaborée et une finition soignée.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC1 : Concevoir, établir les métrés et fabriquer un meuble massif. - EAC2 : Concevoir, établir les métrés et fabriquer un meuble, comprenant un ou plusieurs éléments plaqués. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>En atelier d'entreprise, le travail manuel se raréfie. La fabrication industrielle en série fait de plus en plus souvent appel à du matériel automatisé et informatisé.</p> <p>Artisan, installé (e) à son compte, l'ébéniste intervient alors à tous les stades de la fabrication du meuble, de l'étude du produit jusqu'aux finitions. L'artisan ébéniste a de plus un rôle de commerçant (e) : contact avec la clientèle, comptabilité, ...</p> <p>L'artisanat garde encore une place privilégiée dans ce secteur où la création, le goût et la qualité sont des critères prédominants.</p>		

OPTION	MENUISIER (ÈRE)	
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.19
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Bois	
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Charpentier (ère) 7PB Cuisiniste 7PB Menuisier (ère) en PVC et Alu 7PB Ouvrier (ère) qualifié (e) en rénovation, restauration et conservation du bâtiment 7PB Restaurateur (trice) – Garnisseur (euse) de sièges 7PB Complément en création et restauration de meubles 7PB Complément en marquèterie 7PB Complément en agencement d'intérieur 7PB Étancheur (se) – Non organisé 7PB Parqueteur (se)	
GRILLE HORAIRE	<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	6	6
	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22

**DESCRIPTION du
MÉTIER**

Le menuisier travaille de façon autonome le bois, les matériaux dérivés et connexes, le PVC et l'aluminium. Il assume et/ou participe à la conception et assure la fabrication d'éléments menuisés.

Il peut être à la fois artisan, technicien, ouvrier.

La fabrication supposera :

- la prise et le contrôle des mesures sur le chantier ;
- la conception et l'élaboration des plans pour la fabrication des ouvrages (portes intérieures et extérieures, châssis de fenêtre, volets à battants, escaliers droits) ;
- l'entretien des outils manuels de base et la maintenance de premier niveau des machines traditionnelles ;
- le métré des menuiseries.

**OBJECTIFS DE LA
FORMATION**

Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de fabriquer et placer de façon autonome, en utilisant l'outillage adéquat (machines, outils, matériel), en prenant en compte les impératifs de qualité, de temps, de sécurité et d'hygiène, les ouvrages en bois et matériaux connexes suivants :

- portes intérieures et extérieures,
- châssis de fenêtre,
- escaliers droits et balancés,
- placards.

Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :

- EAC1 : Concevoir, établir les métrés, calculer le prix de revient technique et fabriquer une porte intérieure en bois massif.
- EAC2 : Concevoir, établir les métrés, calculer le prix de revient technique et fabriquer une porte ou un châssis de fenêtre extérieur.
- EAC3 : Concevoir, établir les métrés, calculer le prix de revient technique et fabriquer un escalier droit.
- EAC4 : Réceptionner, poser un ouvrage, réparer.

Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.

**REMARQUES
PARTICULIÈRES**

La profession de menuisier (ère) s'exerce principalement dans les petites et moyennes entreprises.

Salarié (e), dans une entreprise, il (elle) travaille en atelier et à la pose sur chantier.

Artisan, installé (e) à son compte, il (elle) réalise de multiples travaux intérieurs et extérieurs (portes, fenêtres, escaliers, placards, agencement de cuisine, agencement de magasins, ...).

OPTION	SCULPTEUR (TRICE) SUR BOIS		
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel	FICHE 03.20	
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Bois		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Restaurateur (trice) – Garnisseur (euse) de sièges 7PB Cuisiniste 7PB Complément en techniques spécialisées de sculpture 7PB Complément en création et restauration de meubles 7PB Complément en marquèterie 7PB Complément en agencement d'intérieur 7PB Parqueteur (se) – Non organisé		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Cours techniques	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION du MÉTIER	<p>Le (la) sculpteur (trice) sur bois est un (e) artiste qui fait naître des motifs ou des formes. L'objet sculptural est décoratif, fonctionnel ou expressif.</p> <p>Les réalisations du (de la) sculpteur (trice) s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien des outils manuels et la maintenance de premier niveau des machines traditionnelles utilisées par le sculpteur ; - la recherche et/ou la création de l'ornementation à réaliser ; - le relevé des dimensions disponibles et des caractéristiques fonctionnelles, techniques et esthétiques ; - l'étude et l'élaboration du tracé de l'ornementation en grandeur d'exécution ; - la collaboration avec les autres partenaires de la réalisation (ébéniste, menuisier, architecte, ...) ; - la préparation et la planification de la réalisation. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser de façon autonome – en utilisant l'outillage adéquat (machines, outils, matériel), en associant les problèmes de fabrication, de qualité, de prix, de sécurité et d'hygiène aux exigences de l'esthétique et du fonctionnel – des décorations sculptées de meubles, d'ouvrages de menuiserie et d'éléments de décoration en respectant les styles classiques, régionaux et/ou contemporains requérant une technique élaborée et une finition soignée.</p> <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées aux ensembles articulés de compétences (EAC) construits par l'équipe des professeurs de l'option groupée, constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
PRÉ REQUIS ESSENTIELS			
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Le métier de sculpteur (trice) ornementaliste sur bois peut être le tremplin vers d'autres disciplines artistiques telles que : l'antiquariat, la restauration, la sculpture statuaire, la sculpture décorative en architecture.</p> <p>Pour remplir ces différentes missions, le sculpteur / la sculptrice doit s'appuyer sur des compétences diverses telles que : connaissance des matériaux (bois, dérivés du bois et autres), des styles, des ornements, des formes et du modelé.</p> <p>Ce métier reste grandement artisanal.</p>		

OPTION	TAPISSIER (ÈRE) GARNISSEUR (EUSE)		FICHE 03.21
DEGRÉ	3 ^e degré Professionnel		
ORIGINES LOGIQUES AU 2^e DEGRÉ	Bois		
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN RELATION DIRECTE	7PB Restaurateur (trice) – Garnisseur (euse) de sièges 7PB Complément en techniques de tapisserie-garnissage		
GRILLE HORAIRE		<i>en 5^e</i>	<i>en 6^e</i>
	Tapisserie – garnissage	6	6
	Travaux pratiques	14 à 16	14 à 16
	Total	20 à 22	20 à 22
DESCRIPTION du MÉTIER	<p>Le (la) tapissier (ère) garnisseur (euse) est l'héritier (ère) des artisans qui, à partir du XVI^e siècle, revêtaient les voltaires, bergères, fauteuils crapauds, ...</p> <p>De nos jours, il (elle) utilise d'autres matières que la soie et la tapisserie : les étoffes, le cuir, la mousse, ...</p> <p>L'autre aspect principal du travail de l'artisan est la confection et la pose de tentures, de voilage, de rideaux pour revêtir et habiller murs, plafonds, portes, fenêtres, ... et les accessoires (coussins, parures de lits, ...).</p> <p>Ses réalisations s'exerceront dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien des outils manuels et la maintenance de premier niveau des machines ; - le relevé des dimensions des éléments à décorer ; - la création de décors ; - l'établissement des plans de coupe de garnissage et d'habillage des fenêtres ; - la restauration des boiseries (consolidation des assemblages et application d'une finition) ; - la collaboration éventuelle avec d'autres professionnels (ébéniste, décorateur, architecte d'intérieur) ; - la gestion et l'organisation de la réalisation. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Au terme du 3^e degré, l'élève sera capable de réaliser de façon autonome – en utilisant l'outillage adéquat (machines, outils, matériel), en associant les problèmes de mise en œuvre, de qualité, de prix, de sécurité et d'hygiène aux exigences de l'esthétique et du fonctionnel – des travaux de garnissage de sièges de style, d'époque et contemporains, ainsi que des travaux d'habillage et de voilage de fenêtres.</p> <p>Identification des Ensembles Articulés de Compétences (EAC) proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EAC1 : Concevoir, établir le devis métré et réaliser le garnissage d'un fauteuil. - EAC2 : Concevoir, établir le devis métré et confectionner les coussins. - EAC3 : Concevoir, établir le devis métré et réaliser la pose du décor de la fenêtre. <p>Les situations professionnellement significatives (SIPS) liées à ces EAC constitueront les épreuves certificatives du processus de qualification.</p>		
REMARQUES PARTICULIÈRES	<p>Le (la) tapissier (ère) garnisseur (euse) crée un décor. Il (elle) peut être amené (e) à travailler en collaboration avec un (e) architecte d'intérieur.</p> <p>Le travail de l'artisan installé à son compte, consiste surtout à garnir et à restaurer des sièges usagés.</p> <p>Ce métier reste grandement artisanal.</p>		